



35m:
Pour les Habitations
25m:
Pour les Autres
constructions

15m
15m

35m:
Pour les Habitations
25m:
Pour les Autres
constructions

- ZONE URBAINE**
- ZONE URBAINE DENSE DU CENTRE BOURG
 - ZONE URBAINE DENSE
 - ZONE D'EXTENSION RÉCENTE
 - ZONE D'ACTIVITE
 - ZONE RESERVÉE AUX ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS
- ZONE A URBANISER**
- ZONE RESERVÉE A L'URBANISATION FUTURE
 - ZONE RESERVÉE AU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT
 - ZONE RESERVÉE À UNE RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES
 - ZONE D'EXTENSION RÉSERVÉE AUX ACTIVITÉS
- ZONE AGRICOLE**
- ZONE AGRICOLE
- ZONE NATURELLE**
- ZONE NATURELLE
- Sous-secteurs de N:**
- ZONE INONDABLE
 - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ
 - EMBLEMES RÉSERVÉS ET NUMÉRO D'OPÉRATION
 - ÉLÉMENT CONSTRUIT REMARQUABLE DU PAYSAGE selon l'article L.123.1.7° du Code de l'Urbanisme
 - △ LIMITATION DES ACCÈS
 - MARGES DE REcul AVEC VALEURS INSCRITES
 - ROUTES DÉPARTEMENTALES
 - ➔ PORTES D'AGGLOMÉRATION

PLAN DE ZONAGE MARLHES DÉTAILS CENTRE BOURG ech : 1/5000